

Interventions d'Edouard Friedler Le Beausset Rassemblé.

### **Débat d'orientation budgétaire 2017 de la Commune.**

Le budget 2014, dans l'euphorie de début de mandat, a vu un emballement des dépenses de fonctionnement, alors même que vous annonciez de futures baisses de dotation et des pénalités pour défaut de logements sociaux.

L'inévitable s'est produit en 2015, vous avez considérablement augmenté la part communale des impôts locaux, mais sans vous attaquer aux racines du mal, c'est à dire revenir au minimum au niveau de dépenses de fonctionnement de la fin de mandat de votre prédécesseur. Vous avez alors dégagé un résultat d'exercice positif de plus de 300 000€, et ce sans peine, puisque vous aviez augmenté les impôts.

Mais faute de s'attaquer aux problèmes, l'embellie n'a pas duré. Il n'était pas possible évidemment de refaire le coup des impôts chaque année. Vous avez donc cherché des mesurette, en augmentant ou en créant des taxes (cantines scolaires, échafaudages, déménagement, décès,...). En conséquence, le résultat de l'exercice 2016 est de -87 454€. Vous avez donc dégradé la situation de plus de 400 000€. La baisse des dotations, les pénalités pour défaut de logements sociaux ne peuvent servir de prétexte à votre gestion approximative, puisque ces éléments sont connus depuis longtemps.

Se comparer à la moyenne de la strate des communes de même importance n'apporte rien non plus, si ce n'est que d'expliquer qu'il y a pire ailleurs !

Que signifie concrètement ce résultat d'exercice négatif : avant même d'investir le moindre euro et d'avoir remboursé l'annuité de la dette, vous êtes obligé de puiser dans les réserves pour équilibrer votre fonctionnement.

Maintenant vous êtes dos au mur (et nous avec !). Vous commencez timidement à faire ce qu'il fallait faire en 2014 : réduire les dépenses de fonctionnement.

Vous proposez un effort de 60 000€ sur la masse salariale, mais il semblerait, d'après les chiffres fournis qu'il soit seulement de 34 000€.

Quand à la réduction de 6% des dépenses de gestion courante, elles ne représentent que 38 000€ soit moins de 0,5% du budget de fonctionnement !

Avec aussi peu de volonté de rétablir les comptes, vous voulez emprunter à nouveau

580 000€ qui s'ajouteront au 1 540 000€ que vous avez déjà empruntés sans réaliser de grands projets d'avenir. Vous avancez, pour vous justifier par avance, que le nouvel emprunt ne coûterait que 5 500€ par an, ce qui serait indolore, sauf que cette charge s'ajoute au reste. Et bien sûr vous utilisez l'argument que l'on entend régulièrement au conseil d'Agglo : « on est bon, ailleurs c'est pire ».

Dénoncer, comme nous le faisons, depuis 2014 l'impasse dans laquelle nous nous trouvons était certes indispensable, mais non suffisant. L'an dernier à la même époque, le Beausset Rassemblé vous avait suggéré des mesures pour éviter le recours à l'emprunt. Nous vous avons proposé de voter votre budget, geste de bonne volonté éminemment politique, si vous acceptiez de les mettre en œuvre. Vous avez balayé d'un revers de main notre proposition.

Nous estimons aujourd'hui qu'une baisse de 250 000€ des frais de fonctionnement (et non de 72 000€) sur un total de plus de 8 500 000€ serait un premier pas indispensable pour arrêter notre course à l'endettement. Cette année notre endettement dépassera les 5 000 000€.

Nous formulons le vœu, que contrairement aux années précédentes, ce débat prévu par la loi, soit une véritable étape de préparation du budget, et non un passage obligé où nos propositions avancées, aussi raisonnables soient-elles, ne sont jamais prises en compte !

### **Débat d'orientation budgétaire 2017 de la Régie des Eaux.**

Il est à noter que le rapport que vous présentez est notoirement incomplet. Vous n'avez pratiquement pas fait de prévision pour 2017 : vous évoquez une réduction de 4% des charges courantes d'exploitation. Cet objectif semble irréalisable, dans la mesure où ce chapitre contient essentiellement le prix de l'eau achetée alors que vous annoncez une augmentation de 2 cts par m<sup>3</sup> ! Vous n'avez pas estimé l'impact des nouvelles mesures salariales.

Le résultat de l'exercice 2016 est de près de 25 000€. Sensiblement le même que l'année précédente, il est bien trop faible. En 2017 il pourra, si vous parvenez à le maintenir (ce qui paraît improbable) à peine couvrir l'annuité 2017 de remboursement de la dette (23 604€).

Quant à l'annuité 2018, vous serez incapable de rembourser l'annuité de la dette prévue (34 492€) avec le résultat de l'exercice. En clair, cela veut dire qu'avant d'investir le premier euro, ni même d'avoir remboursé la dette, vous serez obligé de puiser dans les réserves ! Alors nous entrerons dans un cycle incontrôlable.

En 2018, la dette de la Régie des eaux s'élèvera à plus de 600 000€ et la dette pèsera alors plus de 46 000€ par an.

Si rien n'est fait, il deviendra pratiquement impossible de financer les nouveaux investissements nécessaires à l'amélioration du réseau de distribution. Le réveil risque d'être brutal en 2018.